

Postulat du groupe des Vert.e.s : Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes

En Suisse, environ un enfant sur six est en surpoids ou en situation d'obésité, ce qui équivaut à environ 15 % de la population concernée¹. Il est démontré que plus les enfants consomment des aliments et boissons sucrés dès leur jeune âge, plus ils développent une préférence pour le goût sucré². Les enfants qui sont habitués à une alimentation, et des boissons riche en sucres ajoutés sont plus susceptibles de développer divers problèmes de santé, tels que la stéatose hépatique, les maladies cardiovasculaires et métaboliques, les caries dentaires³. De plus, il est important de noter que le sucre affecte le système de récompense du cerveau de manière similaire aux drogues, ce qui peut entraîner un potentiel de dépendance⁴.

Une enquête menée en 2022 par les organisations suisses de défense des consommateurs a révélé que 94 % des aliments dont le visuel est conçu pour être attrayants pour les enfants ne respectent pas les recommandations nutritionnelles de l'OMS et se composent en moyenne d'environ 33% de sucre⁵. De plus, en Suisse, il n'existe pas de boissons spécifiquement destinées aux enfants qui ne contiennent pas de sucre ajouté.

Face à la vulnérabilité des plus jeunes aux publicités sur la consommation de produits sucrés, comme le montre ce rapport commandé par l'OSAV en 2023⁶, il est essentiel que les collectivités publiques s'engagent pour des solutions systémiques, efficaces, et ne se reposent pas que sur la responsabilité individuelle et l'autorégulation de l'industrie agroalimentaire, argumentaires actuellement promus au niveau du Parlement fédéral.

La loi sur la santé publique du Canton de Vaud stipule que l'Etat collabore avec les communes pour les mesures de promotion de la santé et de prévention (Art. 29)⁷. En outre, le Rapport sur la politique de santé publique du Canton de Vaud se fixe comme objectif de développer la promotion de la santé au plus près des collectivités locales et met en avant la volonté du Conseil d'Etat de construire avec ces collectivités le cadre (outils, expertises, incitatifs) leur permettant de déployer les actions contribuant à la promotion de la santé et de leur mettre à disposition des outils pour accroître la participation de la population dans le domaine de la santé⁸. Enfin, dans son Programme de législature 2022 - 2027, le Conseil d'Etat entend poursuivre la politique de promotion de la santé et de prévention des maladies, et en particulier lutter contre l'obésité chez les jeunes par l'incitation à une alimentation saine. Le CE entend par ailleurs également renforcer les relations et collaboration avec les communes⁹. Il apparaît

¹ Herter-Aeberli I. BMI, waist circumference and body fat measurements as well as NCD risk factors in 6 to 12 year old children in Switzerland. Bern: Bundesamt für Gesundheit; 2018.

² Fidler Mis N, Braegger C, Bronsky J et al. Sugar in Infants, Children and Adolescents: A Position Paper of the European Society for Paediatric Gastroenterology, Hepatology and Nutrition Committee on Nutrition. J Pediatr Gastroenterol Nutr. Lippincott Williams & Wilkins; 2017;65(6):681-696. doi: 10.1097/MPG.0000000000001733.

³ Paglia L, Friuli S, Colombo S, Paglia M. The effect of added sugars on children's health outcomes: Obesity, Obstructive Sleep Apnea Syndrome (OSAS), Attention-Deficit/Hyperactivity Disorder (ADHD) and Chronic Diseases. Eur J Paediatr Dent. 2019;20(2):127-132. doi: 10.23804/ejpd.2019.20.02.09.

⁴ Schell M, Kleinridders A. Intuitive eating? Central regulation of food intake by nutrients and metabolic hormones. Ernährungs Umsch. 2022;69(11):176-186. doi: 10.4455/eu.2022.035.

⁵ Fédération romande des consommateurs, Enquête : profil nutritionnel positif et marketing, des impossibles à concilier, mai 2022. Disponible au lien suivant : https://www.frc.ch/wp-content/uploads/2022/05/20220523_enque%CC%82te-produits-enfants_def-1.pdf

⁶ Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Disponible au lien suivant : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/ernaehrung/werbung-und-marketing.html>

⁷ Etat de Vaud, bases législatives vaudoises, loi sur la santé publique. Disponible au lien suivant : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/800.01?key=1559043264800&id=258cb2db-b772-411c-b0c5-6ed80967c762>

⁸ Etat de Vaud, Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018 - 2022, disponible au lien suivant : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/Rapport_sur_la_politique_de_sant%C3%A9_publicque_du_canton_de_Vaud_2018-2022.pdf

⁹ Etat de Vaud, programme de législature 2022 - 2027, disponible au lien suivant : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ce/fichiers_pdf/PL2022-2027_vFINAL-petit.pdf

donc clairement qu'il appartient aux communes de se charger de la mise en œuvre de leurs compétences résiduelles en matière de santé publique.

Depuis 2023, Diabètevaud s'est emparé du sujet au vu de l'urgence de santé publique et a lancé l'action MAYbe Less Sugar (Doux Mai Moins Sucré). L'initiative réunit une cinquantaine de partenaires des secteurs entre autres de la santé et du social.

En 2020, la Ville de Morges s'est dotée d'un document intitulé « Cadre de référence pour une alimentation saine et durable ». Ce cadre de référence a pour but de définir des directives pour la restauration collective dans la Ville de Morges, tant pour les aspects nutritionnels que pour la durabilité. Il est systématiquement annexé à tous les nouveaux contrats de restauration de la Ville de Morges. Quand on parcourt ce document, en particulier les recommandations liées aux boissons servies dans les restaurants scolaires ou les recommandations liées à la limitation assez forte des produits transformés dans l'offre de restauration, on ne peut qu'être rassurés sur ce qui est proposé à nos enfants pour leurs repas dans le cadre de l'école et du parascolaire. Mais ce document cadre a été conçu principalement pour être liés aux contrats de restauration de la Ville de Morges et n'aborde pas spécifiquement les notions de prévention ciblant les dangers liés à une surconsommation de sucre chez les enfants.

Par le biais de ce postulat, le groupe des Vert.e.s souhaite donc inviter la Municipalité à étudier les propositions suivantes :

1. Etablir, avec l'aide des autorités cantonales et autres institutions de santé publique expertes, un plan d'action concret avec des pistes d'interventions claires et efficaces pour lutter contre la surconsommation de sucre dans les écoles, les UAPE et auprès des réseaux d'accueil en milieu familial ; et ceci tant en termes de prévention auprès des jeunes et de leurs familles, que de formation des encadrants ainsi que de mise à disposition du matériel adéquat.
2. Entamer une réflexion portant sur une limitation voire une interdiction sur le territoire communal de l'affiche ou autres supports et moyens publicitaires promouvant la consommation des aliments et boissons sucrés et ciblant les enfants.
3. Entamer des discussions avec les restaurateurs de la Ville pour qu'ils élargissent leur offre en matière de boissons non ou faiblement sucrées.